

RCS : MACON  
Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00458  
Numéro SIREN : 808 529 994  
Nom ou dénomination : FENGO

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2022 sous le numéro de dépôt A2022/000423

# FENGO

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 972 018 euros  
Siège social : 617 Impasse du Pré d'Enfer  
71260 SENOZAN  
RCS MACON 808 529 994

---

## ACTE COMPORTANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

1. **SFJB**, société par actions simplifiée au capital de 60 500 euros, dont le siège social est Nouvelle Coupée Bâtiment 16, 5 Allée de la Villa Romaine 71850 CHARNAY LES MACON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MACON sous le numéro 434 456 521 représentée aux présentes par Monsieur Jacques BONDOUX, Président,
2. **TBH**, société par actions simplifiée, au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social se situe 5 allée de la Villa Romaine Bâtiment 16 Nouvelle Coupée 71850 CHARNAY LES MÂCON, immatriculée au RCS de MÂCON sous le n°894 709 724, représentée par Monsieur Clément THOMAS,

Seuls associés de la Société,

### **ONT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

La société TBH envisage d'acquérir les 58 656 actions de la société FENGO détenues par la société SFJB.

Afin de pouvoir financer l'acquisition de ces actions, quatre prêts seront mis en place :

- Un prêt auprès de la banque BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES à hauteur de 900 000 euros sur une durée de 89 mois à 1 % d'intérêt l'an.
- Un prêt auprès de la banque CIC LYONNAISE à hauteur de 900 000 euros sur une durée de 89 mois à 1 % d'intérêt l'an.
- Un prêt auprès de la banque BNP à hauteur de 900 000 euros sur une durée de 89 mois à 1 % d'intérêt l'an.
- Un prêt auprès de la banque BPI FRANCE à hauteur de 300 000 euros sur une durée de 7 ans à 2,43 % d'intérêt l'an.

En garantie de l'exécution de ces contrats de prêt, les banques CIC LYONNAISE DE BANQUE, BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES et BNP PARIBAS ont demandé le nantissement de 78 211 titres de la société FENGO.

Ce nantissement sera pris, pour compte commun par la banque CIC LYONNAISE DE BANQUE.

L'autorisation de nantissement des actions emportera agrément du cessionnaire en qualité d'associé en cas de réalisation forcée des actions nanties si la société TBH n'honorait pas les remboursements prévus.

### **PUIS, ONT PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :**

- Autorisation du nantissement de 78 211 actions de la société FENGO ;
- Agrément du cessionnaire éventuel ;
- Démission du Président ;
- Nomination du nouveau Président ;
- Pouvoir.

### PREMIERE DECISION

Les associés autorisent le nantissement au profit de la banque CIC LYONNAISE DE BANQUE pour le compte commun avec les banques BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES et BNP PARIBAS, en garantie du remboursement des prêts décrits ci-dessus, de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT ONZE (78 211) actions en pleine propriété de la société FENGO.

### DEUXIEME DECISION

Les associés, en conséquence de la décision qui précède, agrée la banque CIC LYONNAISE DE BANQUE pour le compte commun avec les banques BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES et BNP PARIBAS en qualité de futur associé en cas de mise en jeu de la garantie ci-dessus visée.

### TROISIEME DECISION

Les associés prennent acte de la démission de la société SFJB représentée par Monsieur Jacques BONDOUX de ses fonctions de Président et nomment en lieu et place, et ce à compter de ce jour :

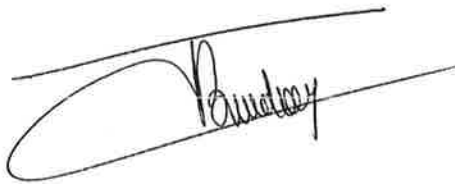
**TBH**, société par actions simplifiée, au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social se situe 5 allée de la Villa Romaine Bâtiment 16 Nouvelle Coupée 71850 CHARNAY LES MÂCON, immatriculée au RCS de MÂCON sous le n°894 709 724

### QUATRIEME DECISION

Les associés confèrent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de négocier, signer et généralement faire le nécessaire aux fins de mettre en œuvre les décisions qui précèdent.

Fait à SENOZAN  
Le 31 janvier 2022

La société SFJB  
Représentée par Monsieur Jacques BONDOUX



La société TBH  
Représentée par Monsieur Clément THOMAS

